La CGT a décidé d'une **journée nationale d'action interprofessionnelle le 4 février** prochain. Cette journée doit permettre la convergence de toutes les luttes professionnelles. Dans la métallurgie, les actions revendicatives se multiplient avec la mobilisation des salariés pour obtenir des augmentations de salaires, ou encore face aux nombreuses annonces de plans sociaux. À cela, il faut rajouter les négociations à l'UIMM de tous les droits des salariés contenus dans les conventions collectives. Nos actions n'ont eu de cesse de revendiquer une convention collective nationale de haut niveau et de faire reculer les prétentions de l'UIMM au niveau national et local lors de plusieurs temps forts de grèves et de manifestations.

Cette **journée d'action du 4 février** portera toutes ces actions, toutes ces revendications, elle sera la réunion de centaines de milliers de travailleurs porteurs de leurs préoccupations et luttant pour le bien collectif !

D'ici là et pour les semaines à venir, plusieurs initiatives revendicatives professionnelles sont déjà programmées :

- Le **21 janvier** pour les fonderies à Chatellerault ;
- Lors de la semaine du **18 au 22 janvier** dans le secteur des Organismes sociaux, la Santé et la Chimie ;
- Le **26 janvier** ce sera l'éducation nationale ;
- Le **28 janvier** dans l'énergie ;
- Les **16 et 30 janvier** pour s'opposer au projet de loi « Sécurité globale ».

Construire avec les salariés !

Au-delà de ces dates, il y a ce qui se passe au quotidien dans les entreprises et les établissements. ***La crise sanitaire a un impact indéniable sur l'activité industrielle, à court et moyen terme. Des décisions gouvernementales devraient permettre d'y pallier et de passer ce cap. Deux dispositifs sont essentiels :***

- L'activité partielle de longue durée (APLD) ;
- Le télétravail.

Ces deux organisations du travail ont leurs avantages, mais présentent aussi des inconvénients importants sur le pouvoir d'achat des salariés, sur leurs conditions de travail, ainsi que sur les cotisations sociales. Réduire le pouvoir d'achat, c'est hypothéquer la reprise économique, et par conséquent faire perdurer cette

FTM-CGT · Case 433 · 263, rue de Paris · 93100 Montreuil cedex
01 55 82 86 10 · metaux@cgt.fr

crise conjoncturelle. Les entreprises doivent compléter l'indemnisation du chômage partiel pour que les salariés ne subissent pas les conséquences de cette crise !
De tous temps, le patronat a fait preuve d'un opportunisme totalement dénué de scrupules. Aujourd'hui encore, il profite de cette période difficile pour faire aboutir des projets rétrogrades qu'il gardait en réserve en attendant le bon moment.

Comment peut-on accepter ?

- La délocalisation d'activités industrielles entières ;
- La fermeture d'activités vitales *(telles les fonderies)* à l'industrie française ;
- La baisse des salaires alors que des dividendes continuent à être distribués par milliards ;
- La mise en place forcée de l'organisation du travail *(appelée LEAN)* qui provoque toujours plus la dégradation des conditions de travail, physiques et psychologiques.

Dans la métallurgie alors ?

La négociation en cours depuis cinq ans devrait être close avant l'été prochain.
Un sujet important est en ce moment sur la table des négociations, ce sont les rémunérations et particulièrement les salaires *minima* hiérarchiques et toutes les primes existantes dans notre branche, dont la prime d'ancienneté.
Avec les classifications, le temps de travail, les conditions de travail, la prévoyance et les droits individuels, ces sujets constituent le socle des droits des travailleurs de la métallurgie ainsi que de leurs familles.

Vous trouverez, sur FTM-CGT toutes les infos nécessaires pour vous faire une opinion sur cette négociation !

Si cette négociation devait avaliser les prétentions patronales, elle constituerait un recul historique sans précédent, inacceptable pour la CGT Métallurgie !

Sur chacun de ces sujets, notre Fédération a présenté des projets d'accords construits avec ses syndiqués, entreprise par entreprise. Ils ont pour but de défendre l'industrie française en apportant aux salariés des droits nouveaux. Ces projets viennent structurer une convention collective nationale intégrant le mieux disant social de nos territoires et en phase avec les technologies de notre temps.

Faire du 4 février un premier temps fort !

Partout dans nos entreprises, saisissons-nous de la décision d'une journée nationale interprofessionnelle d'action le 4 février à l'appel des syndicats CGT, FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse. Il est temps de faire grandir le rapport de forces nécessaire sur les enjeux nationaux rassemblant tous les salariés du public comme du privé, les retraités, les étudiants et lycéens, et ceux de notre branche pour défendre nos acquis et construire l'avenir !

Montreuil, le 18 janvier 2021

La **FTM-CGT** appelle ses **syndicats**, avec les **salariés** de la métallurgie, à organiser des **assemblées dans leurs entreprises** pour définir leurs **revendications** puis à participer aux **rassemblements** et **manifestations** qui sont programmés dans leur ville ou département.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite ☐ prendre contact ☐me syndiquer

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Tél. ..... Entreprise ..... email .....

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr